Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MMVF, veuillez visiter :
capmmvf.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENT FLOU

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : L'Europe après la Seconde Guerre mondiale (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Mobilités et inégalités d'accès aux transports (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Liberté d'expression et respect des droits (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN, FRANCE

Cette épreuve orale porte sur l'histoire, la géographie et l'enseignement moral et civique. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis présente ses réponses et échange avec l'examinateur pendant 20 minutes. Les documents du dossier technique peuvent être consultés pendant la préparation et l'oral. Le candidat peut prendre des notes pendant la préparation. Il est évalué sur la mobilisation des repères, l'exploitation et la mise en relation des documents, l'argumentation, l'emploi d'un vocabulaire adapté et la clarté de son expression orale.

Le sujet comporte trois parties, évaluées sur 20 points : histoire, 9 points ; géographie, 7 points ; enseignement moral et civique, 4 points. Les réponses sont formulées à l'oral. Le document réponse DR 1 peut être complété pendant la préparation.

PARTIE 1 : L'Europe après la Seconde Guerre mondiale (9 points)

Histoire : contextualiser, confronter et critiquer des sources

À l'aide des documents DT 1 et du document réponse DR 1, répondez oralement aux questions. Vous devez situer les documents dans leur contexte, confronter leurs informations et expliquer leur portée ainsi que leurs limites.

1.1 (2 points) Présentez les deux documents du DT 1 : nature, auteur ou origine, date et contexte historique. Situez la déclaration Schuman dans l'Europe de l'après-guerre.

1.2 (2,5 points) Confrontez les deux documents. Montrez ce que le traité de 1951 reprend de l'orientation annoncée en 1950 et expliquez en quoi il constitue une réalisation concrète.

1.3 (2 points) En vous appuyant sur le vocabulaire et les objectifs exprimés dans les documents, expliquez ce que leurs auteurs cherchent à faire. Indiquez un élément qui limite ce que ces textes permettent de connaître de la construction européenne.

1.4 (1,5 point) Expliquez la portée de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier dans le rapprochement entre États européens. Appuyez votre réponse sur les documents et sur vos connaissances.

1.5 (1 point) Complétez le DR 1 en plaçant les repères chronologiques demandés. Présentez oralement un repère qui éclaire la mise en place de la construction européenne.

PARTIE 2 : Mobilités et inégalités d'accès aux transports (7 points)

Géographie : analyser des données et construire une réponse argumentée

À l'aide du DT 2, répondez à la question problématisée suivante : comment l'organisation des mobilités quotidiennes dans le bassin d'emploi de Val-de-Rive met-elle en évidence des différences

entre les espaces, et quelles réponses d'aménagement peuvent améliorer les déplacements ?

2.1 (2 points) Comparez les modes de déplacement utilisés par les actifs du centre urbain et ceux des espaces périurbains et ruraux. Citez des données précises du tableau, notamment l'écart entre la part de la voiture dans le centre et dans l'espace rural.

2.2 (2 points) Expliquez ce que ces différences révèlent de l'organisation des déplacements et des inégalités d'accès aux transports dans le bassin d'emploi. Distinguez les espaces concernés et appuyez-vous sur au moins deux données du DT 2.

2.3 (3 points) Proposez deux mesures d'aménagement permettant d'améliorer les mobilités dans ce bassin. Pour chacune, précisez les espaces ou les habitants concernés et justifiez son intérêt à partir des données du DT 2.

PARTIE 3 : Liberté d'expression et respect des droits (4 points)

Enseignement moral et civique : raisonner à partir de principes et d'une situation concrète

Un élève d'un lycée public publie sur un réseau social une photographie d'une camarade prise dans l'établissement sans lui demander son accord. Il accompagne la photographie de propos visant son origine et incite d'autres élèves à la ridiculiser. La camarade demande que la publication cesse. À partir du DT 3 et de vos connaissances, analysez la situation et proposez une réponse responsable.

3.1 (1 point) Présentez le principe de liberté d'expression rappelé par le document et expliquez pourquoi cette liberté s'exerce dans le respect des limites fixées par la loi et des droits d'autrui.

3.2 (1,5 point) Identifiez les droits et les principes républicains concernés par la situation. Distinguez l'expression d'une opinion de propos visant à humilier ou à discriminer une personne.

3.3 (1,5 point) Proposez une conduite à tenir pour la camarade concernée et pour un témoin. Votre réponse doit prendre en compte la protection de la personne, le signalement de la situation et le rôle des adultes de l'établissement, sans vous substituer à la justice.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Document 1 : Extrait de la déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950. « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. » Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, déclaration prononcée à Paris le 9 mai 1950. La déclaration propose notamment de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une autorité commune.

Document 2 : Extrait de l'article premier du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé à Paris le 18 avril 1951. « Par le présent traité, les Hautes Parties Contractantes instituent entre elles une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, fondée sur un marché commun, des objectifs communs et des institutions communes. » Les six États signataires sont la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Sources : déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 ; traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, article premier, 18 avril 1951.

DT 2 : DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DANS LE BASSIN D'EMPLOI DE VAL-DE-RIVE

Les données ci-dessous proviennent d'une enquête locale construite pour l'étude du bassin d'emploi de Val-de-Rive. Elles portent sur les actifs résidant dans chacun des trois espaces. Les parts sont exprimées en pourcentage des déplacements domicile-travail déclarés. Dans chaque ligne, les trois modes présentés totalisent 100 %.

Modes de déplacement domicile-travail selon l'espace de résidence

Espace de résidence	Nombre d'actifs enquêtés	Voiture	Transports en commun	Marche et vélo
Centre urbain	1 000	28 %	52 %	20 %
Espace périurbain	2 000	78 %	16 %	6 %
Espace rural	800	90 %	7 %	3 %

Enquête locale de mobilité, données construites pour le sujet.

DT 3 : LIBERTÉ D'EXPRESSION : PRINCIPE ET LIMITE

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, article 11. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 11.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 1.5 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les dates manquantes en indiquant au moins l'année. Vous pouvez ajouter le jour et le mois lorsqu'ils sont connus.

Repères chronologiques : de la fin de la Seconde Guerre mondiale aux traités européens

Événement	Date
Fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe	.....
Déclaration de Robert Schuman	.....
Signature du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier	.....
Signature des traités de Rome	.....

Compléter les cases indiquées par « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.